

# AUXY



## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

### Exercice 2012



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur foud bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4.	Nombre d’abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés .....	5
1.6.	Détail des imports et exports d’effluents .....	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.9.	Ouvrages d’épuration des eaux usées.....	6
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d’épuration (D203.0).....	8
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d’épuration .....	8
1.10.2.	Quantités de boues issues par les ouvrages d’épuration.....	8
2.	Tarification de l’assainissement et recettes du service.....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d’assainissement type (D204.0).....	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance .....	12
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2) .....	12
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	13
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	13
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d’épuration (P205.3).....	13
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	13
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes .....	
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes .....	13
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	13
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	13
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	13
3.10.	Conformité des performances des équipements d’épuration (P254.3).....	13
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	13
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	13
3.13.	Taux d’impayés sur les factures de l’année précédente (P257.0) .....	13
3.14.	Taux de réclamations (P258.1) .....	13
4.	Financement des investissements.....	14
4.1.	Montants financiers.....	14
4.2.	Etat de la dette du service .....	14
4.3.	Amortissements .....	14
4.4.	Présentation des projets à l’étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	14
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	15
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0) .....	15
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	16

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : AUXY
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- **Compétences liée au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Le Bourg Auxy et les hameaux de Chauffour, Bourgneuf et Gondreville.
- **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non
- **Existence d'un zonage**  Oui, date d'approbation\* : **31/08/2001**  Non
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : **22/10/2010**  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie (STEU n°1 Gondreville / Bourgneuf et STEU n°2 Chauffour)  
 régie avec prestataire de service (STEU n°3 Le Bourg)  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **802** habitants au 31/12/2012 (791 au 31/12/2011).

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **335** abonnés au 31/12/2012 (323 au 31/12/2011).

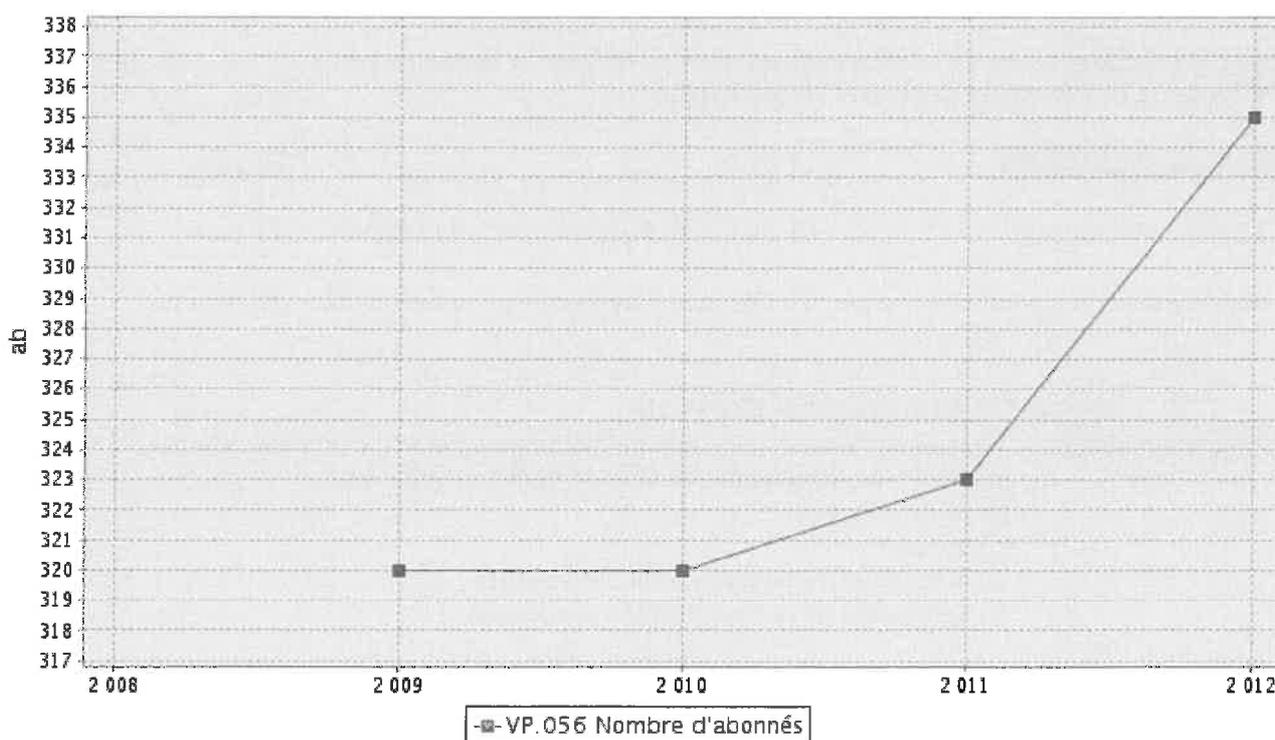
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2011	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2012	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2012	Nombre total d'abonnés au 31/12/2012	Variation en %
AUXY					
Total	323			335	3,7%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 433.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 45,33 abonnés/km au 31/12/2012. (43,71 abonnés/km au 31/12/2011).

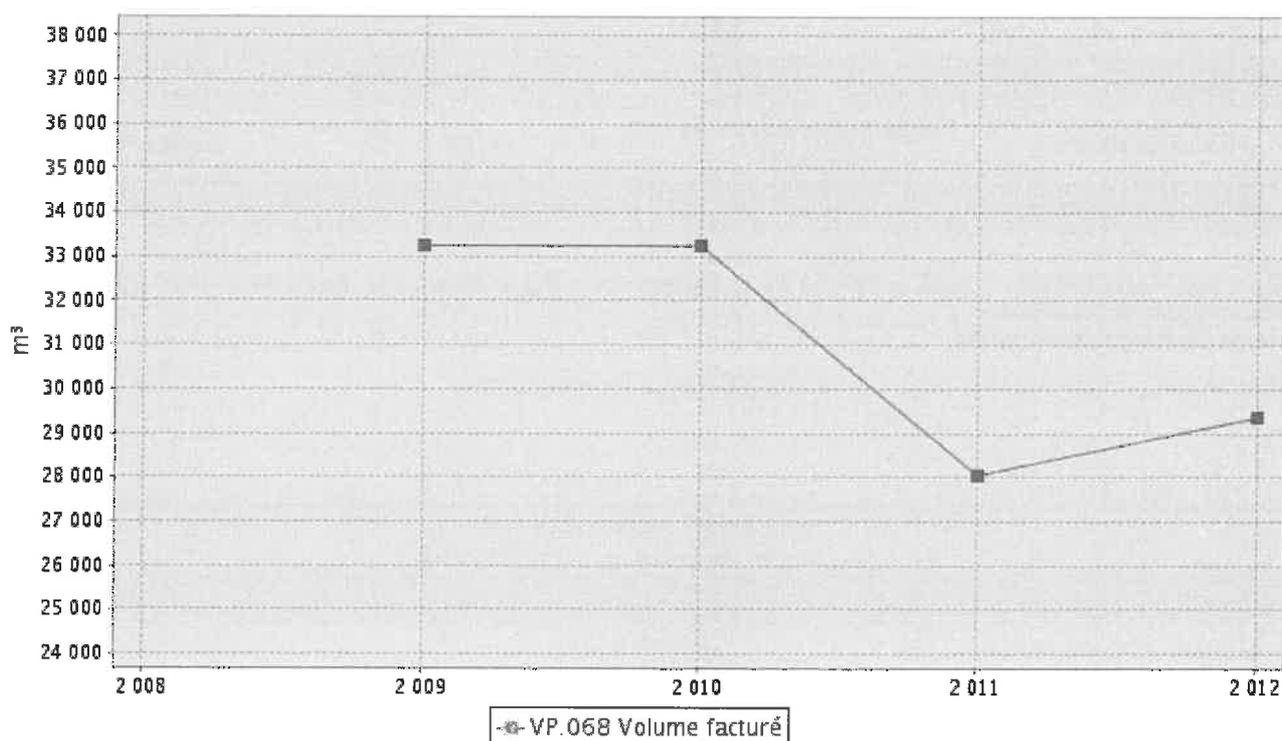
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,39 habitants/abonné au 31/12/2012. (2,45 habitants/abonné au 31/12/2011).



## 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>28 053</b>	<b>29 376</b>	<b>4,7%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2012 (0 au 31/12/2011).

### 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
  - 7,39 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 7,39 km (7,39 km au 31/12/2011).

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### STEU N°1 : GONDREVILLE Code Sandre de la station : 034501802000

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Fosses toutes eaux		
Date de mise en service	01/01/2001		
Commune d'implantation	AUXY (45018)		
Lieu-dit	Hameau de Gondreville		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	183		
Prescriptions de rejet			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
Charges rejetées par l'ouvrage			

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Les mesures sont réalisées tous les 2 ans soit en 2013 pour les prochaines.

### STEU N°2 : CHAUFFOUR Code Sandre de la station : 034501803000

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Fosse toutes eaux		
Date de mise en service	01/01/2002		
Commune d'implantation	AUXY (45018)		
Lieu-dit	Hameau de Chauffour		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	300		
Prescriptions de rejet			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	20	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
DCO	87	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
MES	17	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NGL	92	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	26.2	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	25.8	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt	11	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			

**STEU N°3 : BOURG D'AUXY**  
Code Sandre de la station : 034501801000

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge			
Date de mise en service	01/01/1974			
Commune d'implantation	AUXY (45018)			
Lieu-dit	Le Bourg			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	450			
Prescriptions de rejet				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO5	1	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	99
DCO	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	92
MES	4	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	95
NGL	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	96
NTK	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	96
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH4+		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	0.07	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
Charges rejetées par l'ouvrage				

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2011 en tMS	Exercice 2012 en tMS
GONDREVILLE (Code Sandre : 034501802000)	0.04	1.77
CHAUFFOUR (Code Sandre : 034501803000)	0.39	0.48
BOURG D'AUXY (Code Sandre : 034501801000)	2.24	2.70
<b>Total des boues produites</b>	<b>2.70</b>	<b>4.95</b>

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2011 en tMS	Exercice 2012 en tMS
GONDREVILLE (Code Sandre : 034501802000)	0,04	1,77
CHAUFFOUR (Code Sandre : 034501803000)	0,39	0,48
BOURG D'AUXY (Code Sandre : 034501801000)	2,24	2,70
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>2,70</b>	<b>4.95</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2012 et 01/01/2013 sont les suivants :

	Au 01/01/2012	Au 01/01/2013
Frais d'accès au service:		
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA) <sup>(1)</sup>		
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2012	Au 01/01/2013
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	90,00 €	90,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
De 0 à 120 m <sup>3</sup>	2,72 €/m <sup>3</sup>	2,75 €/m <sup>3</sup>
De 120 m <sup>3</sup> à _____ m <sup>3</sup>	_____ €/m <sup>3</sup>	_____ €/m <sup>3</sup>
Autre : .....	_____ €	_____ €
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0 %	0 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,3 €/m <sup>3</sup>	0,3 €/m <sup>3</sup>
VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

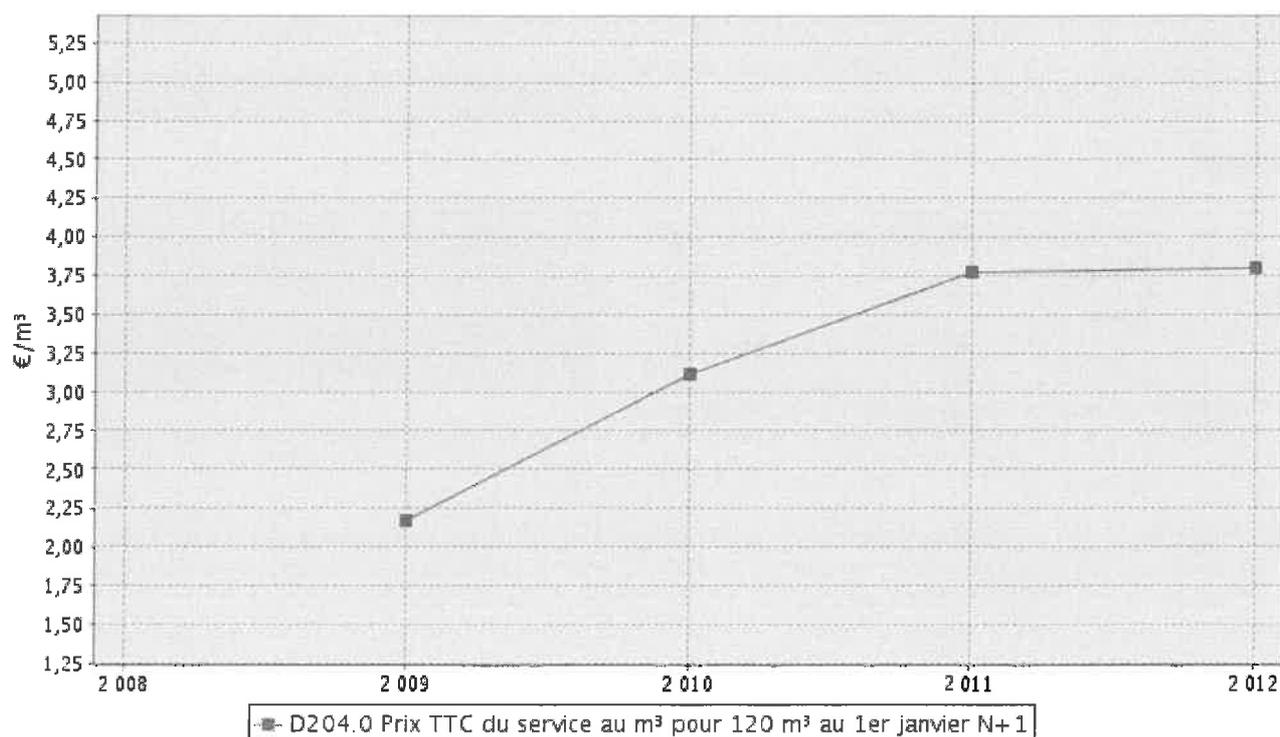
- Délibération du 21/09/2012 effective à compter du 01/10/2012 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 01/06/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant la participation aux frais de branchement.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	90,00	90,00	0,0%
Part proportionnelle	326,40	330,00	1,1%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	416,40	420,00	0,9%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0,0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	___	___	___%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	36,00	36,00	0,0%
<b>Total</b>	<b>452,40</b>	<b>456,00</b>	<b>0,8%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,77</b>	<b>3,80</b>	<b>0,8%</b>

**ATTENTION** : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :


### 2.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	96 535	118 873	23.14
<i>dont abonnements</i>	30 049	30 157	0.36
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>96 535</b>	<b>118 873</b>	<b>23.14</b>
Recettes de raccordement	8 000	0	-100.00
Prime de l'Agence de l'Eau	5 532	2 766	-50.00
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
<b>Total autres recettes</b>			
<b>Total des recettes</b>	<b>110 067</b>	<b>121 639</b>	<b>10</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2012 : 118 873 € (96 535 au 31/12/2011).

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P.201.1)**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2012, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **77,37%** des 433 abonnés potentiels (75,47% pour 2011).

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2011	Exercice 2012
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Non	Non
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	Oui	Oui
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	Oui	Oui
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	Oui	Oui
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	Non	Non
+ 10	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	Non	Non
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	Non	Non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	Non	Non

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **10** pour l'exercice 2012 (10 pour 2011).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### GONDREVILLE :

Filières mises en œuvre		tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,77

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

#### CHAUFFOUR :

Filières mises en œuvre		tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,48

#### BOURG D'AUXY :

Filières mises en œuvre		tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2,7

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2012, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2011).

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers**

	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2012</b>
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	131 906	535
Montants des subventions en €	37 051	339 862
Montants des contributions du budget générales en €		

### **4.2. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2012</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 165 941	1 124 591
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	46 176
	en intérêts	40 637

### **4.3. Amortissements**

Pour l'exercice 2012, la dotation aux amortissements a été de 58 793 € (63 536 € en 2011).

### **4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

### **4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2012, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances et en a accordées 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2012 (0 €/m<sup>3</sup> en 2011).

### ***5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2011	Valeur 2012
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	791	802
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2,7	5
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,77	3.8
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	75,47	77,37
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—	—
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—	—
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—	—
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0